



Montréal, le 11 septembre 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.601

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information dans le dossier mentionné en objet.

En réponse au premier point de votre demande visant le plan de classification permettant le repérage des contrats pour la fourniture d'un service juridique, nous vous référons au Plan de classification des documents de Loto-Québec et ses filiales, lequel est disponible, sur notre site Internet, à la page suivante :

<https://societe.lotoquebec.com/dam/jcr:7ad78c83-2020-4c99-8c44-2407b7946eb6/plan-de-classification-des-documents-loto-quebec.pdf>

En réponse au second point de votre demande, soit copie de soumissions pour la fourniture d'un service juridique pour les années 2015 et 2016, nous vous soulignons que de tels contrats ne sont pas sujets au processus d'appel d'offres. Par conséquent, ils ne sont pas conclus à la suite du dépôt de soumissions.

En effet, notre *Politique opérationnelle d'approvisionnement et de disposition de biens (OPE-1)*, précise que les contrats pour la fourniture d'un service juridique sont des contrats de nature particulière, lesquels peuvent être conclus de gré à gré. Ladite politique est disponible sur notre site Internet, à la page ci-dessous :

<https://societe.lotoquebec.com/dam/jcr:403ad01d-7d8c-4ed0-9d9d-d0615eecf9a3/OPE-1-procedure-approvisionnement-disposition-biens.pdf>

Par ailleurs, si de telles soumissions existaient, nous ne pourrions vous y donner accès car elles seraient protégées par le droit au secret professionnel prévu à l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, étant couvertes par le privilège de la relation s'établissant entre un avocat et son client. De plus, ces documents seraient visés par les articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En réponse au dernier point de votre demande, la liste des firmes qui fournissent présentement des services juridiques à Loto-Québec est ci-jointe.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



✓ Daniel Goyette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

LISTE DES FIRMES JURIDIQUES EXTERNES

- Davies Ward Phillips et Vineberg S.E.N.C.R.L. SRL
- Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L. SRL
- Goudreau Gage Dubuc S.E.N.C.R.L.
- Jurimab Inc.
- DSL Avocats, S.E.N.C.R.L.
- Loranger Marcoux
- McCarthy Tétrault
- Noël et Associés
- Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.
- Osler, Hoskin & Harcourt
- Woods S.E.N.C.R.L. / LLP